

# Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 05.07.2023

---

## Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/05/2023
  - 2- Présentation du Bilan comptable 2022 et projections pour 2023 et 2024
  - 3- Augmentations salariales en 2023 : accord national et NAO
  - 4- Point sur les concours de recrutements à venir : 2 violons tutti, alto 3ème soliste
  - 5- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens
  - 6- Titularisation des musiciens recrutés
  - 7- Mobilité entre violons 1 et 2 : organisation pour la rentrée
  - 8- Musique de Chambre : remarque sur le projet 2023-2024
  - 9- Planning 2023-2024 : remarques
  - 10- Retour sur l'atelier LudwigVan et le concert avec Damien Saez
  - 11- Communication du sondage sur les chefs invités
  - 12- Bilan des ASC 2023, projection
  - 13- Fête pour les retraités et les titularisés
- questions diverses
- 

## Questions SSCT :

- 14- Concert Festival de Nîmes : niveau sonore et troubles auditifs
- 15- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général Sophie Platret : responsable de production

Délégués du personnel : Frédéric Béthune, Gabriella Kovacs, Fabrice Durand (délégué syndical), Pauline Dangleterre (suppléante)

---

## 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/05/2023

Le procès-verbal de la réunion du CSE du 05 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 2- Présentation du Bilan comptable 2022 et projections pour 2023 et 2024

Les représentants du personnel présents au conseil d'administration du 14 juin 2023 soulignent la qualité du document de présentation du bilan d'activité de l'Orchestre. **Les bilans d'activité et le rapports de gestion sont consultables par les salariés sur l'espace réservé du site de l'ONAP.**

<https://www.orchestre-avignon.com/espace-reserve/>

**A. Labat** : « Nous avons terminé l'exercice 2022 avec une situation en quasi équilibre, ceci grâce à :

-une diminution de certaines dépenses : allègement des cotisations URSSAF en janvier et février 2022 avec les dernières mesures « COVID » (+127000€)

-des recettes complémentaires de FONPEPS (+30000€) pour l'emploi de salariés permanents dans le spectacle vivant.

-des crédits d'impôt au spectacle vivant (+52000€)

-46000€ de recettes exceptionnelles dont la fin du procès avec Jany François

-des reprises de fonds dédiés (+163000€ de glissement sur 2022 des budgets des productions annulées en 2021)

Remarques : les reprises de provisions liées aux départs à la retraite et les reprises de fonds dédiés sont des écritures comptables, ces recettes notées dans le budget ne créent pas d'augmentation de trésorerie.

La plupart des recettes qui nous ont permis d'arriver à l'équilibre sont exceptionnelles et non-pérennes.

Concernant notre situation de trésorerie, le commissaire aux comptes a alerté les tutelles ; l'évolution de la trésorerie ne va pas dans le bon sens, et il pourrait, si la situation devait se dégrader d'avantage, lancer une procédure d'alerte.

-subventions 2022 : maintenues au niveau des subventions de 2021 sans augmentation, sauf le Grand Avignon qui a augmenté sa subvention 2022 de 2%.

-recettes de productions artistiques : la reprise d'activité post-covid en 2022 a créé une augmentation des recettes mais aussi des charges de production.

-rapport masse salariale/budget total en augmentation : la masse salariale étant incompressible et en augmentation, la non-augmentation des subventions engendre une situation de plus en plus tendue. La seule variable d'ajustement se ferait alors sur la production ce qui est un non-sens car c'est le cœur et la raison d'être de notre structure. J'ai alerté les tutelles sur cette situation très préoccupante.

Perspectives pour 2023 :

-Département + 10000€ pour nos actions en crèches et EPHAD

-État + 20000€

-Grand Avignon + 2%

-Ville et Région : pas d'augmentation

-reports de fonds dédiés + 85000€

-nécessité de trouver des subventions d'investissement pour entretenir et renouveler le parc instrumental.

Perspectives pour 2024 : trop tôt pour se prononcer.

### **3- Augmentations salariales en 2023 : accord national et NAO**

**A. Labat** : « L'accord national a statué sur une augmentation de 65€ de tous les minimas conventionnels. Cette augmentation a été appliquée dès le 01 juin 2023. Certains salariés (administration et technique) ont eu des primes récurrentes depuis plusieurs mois en attendant que je modifie leurs contrats pour y intégrer des rémunérations plus intéressantes et en lien avec leurs charges et leurs missions.»

**F. Durand** : Rappel de l'obligation légale d'organiser les entretiens professionnels tous les deux ans. Cette obligation incombe à l'employeur.

**NAO** : Les échanges entre Direction et Syndicats se poursuivent, aucune augmentation envisagée avant fin 2023 mais l'objectif est de passer au-dessus des minimas conventionnels.

### **4- Point sur les concours de recrutements à venir :**

**2 violons tutti** : envisagé le 25 septembre 2023. A cause du chevauchement avec d'autres concours, la date reste en discussion et sera validée très prochainement.

**alto 3ème soliste** : date à confirmer après consultation des autres orchestres via leurs régies. Date envisagée : le 11 décembre 2023.

### **5- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens**

La direction présente les contrats types des nouveaux musiciens. Les demandes particulières émises par certains musiciens seront étudiées au cas par cas mais pas contractualisées, tous les nouveaux contrats sont identiques. Un modèle de contrat est transmis aux délégués du personnel.

## 6- Titularisation des musiciens recrutés

**A. Labat** : « Po Chao Tseng et Romain Rougé ont été titularisés à l'issue de leur période d'essai. Mathilde Dannière a également été titularisée. »

## 7- Mobilité entre violons 1 et 2 : organisation pour la rentrée

**A. Labat** : « Cette question sera abordée au retour de Marc-Antoine Degrenier avec les deux musiciens concernés et leurs cheffes de pupitre. »

## 8- Musique de Chambre : remarque sur le projet 2023-2024

**F. Béthune** : « En prenant connaissance du planning de la prochaine saison, nous avons constaté que le dispositif "l'Orchestre s'éclate en Ville" présentait une configuration totalement différente des précédentes éditions ; plus de période dédiée car temps étiré sur 4 semaines qui sont elles-même occupées par 3 séries. »

**A. Labat** : « Nous avons déjà étiré cet événement l'année dernière ; 3 semaines avec une série en parallèle en petit effectif (Dodo). J'ai pensé qu'il serait intéressant de prolonger cet événement sur un mois afin de pouvoir intervenir sur davantage de lieux, de pouvoir accueillir différemment le public et de permettre aux musiciens de gérer leur temps de travail. »

**P. Dangleterre** : « Nous avons eu beaucoup de retours de musiciens qui se demandent à quel moment ils auront la possibilité de préparer des programmes de musique de chambre tout en travaillant les programmes des séries en cours. »

**A. Labat** : « Sur les 30 jours prévus pour "l'Orchestre s'éclate en Ville", il y aura 7 jours de non-activité. Le fait d'étirer la période de musique de chambre me semblait ouvrir la possibilité de concilier les deux activités ; séries d'orchestre et musique de chambre. »

**F. Béthune** : « Les retours de musiciens que nous avons sur cette organisation sont dans l'ensemble négatifs car si les séries programmées prévoient un temps normal de préparation collective, elles impliquent un temps important de préparation individuelle que les musiciens organisent sur les journées de "non-activité". Une gestion cohérente entre tous ces temps de travail (individuel et collectif) et le temps de récupération leur semblent incompatibles avec l'ajout du temps de préparation et de diffusion de programmes de musique de chambre sur la même période. »

**F. Durand** : « Les mois de septembre à 116 heures et octobre à 117 heures sont déjà en dépassement et il est par conséquent difficile d'imaginer que les musiciens puissent anticiper leur temps de préparation. »

**A. Labat** : « L'enregistrement du projet Noëmi Waysfeld/Fabien Cali/Barbara ainsi que les deux autres séries ne peuvent pas être déplacés. Nous construirons cette édition de "l'Orchestre s'éclate en Ville" en fonction des propositions reçues. »

## 9- Planning 2023-2024 : remarques

**F. Béthune** : « voici les remarques transmises par les musiciens.

-enchaînement des séries trop soutenu avec peu ou pas de temps de récupération, surtout en début de saison.

-un peu trop de répétitions le mercredi

-finaliser le plus tôt possible par "confirmé" ou "annulé" tous les concerts en option notés en rouge.

-trop de week-end travaillés, impactant la qualité de la vie de famille des salariés.

-ne pas dépasser le nombre autorisé de dimanches travaillés = 20/période de réf. (voir CCNEAC art. VI-5)

**S. Platret** : « Je vais reprendre les plannings du premier trimestre en retirant les concerts optionnels infructueux, et en limitant autant que possible les répétitions du mercredi soir.

**A. Labat** : « Pour cette nouvelle saison, nous avons réussi à atteindre notre objectif d'augmenter notre présence en Région qui était très insuffisante, ce qui explique l'augmentation globale de notre activité. »

**F. Durand** : « Afin d'optimiser au mieux le nombre de répétitions nécessaires pour chaque séries, il serait intéressant d'engager une réflexion anticipée avec les musiciens qui pourraient se réunir en "conseil musical" ou "commission artistique". »

À la demande des représentants du personnel, une réunion de présentation de la politique de diffusion avec l'ensemble du personnel sera programmée rapidement.

#### **10- Retour sur l'atelier LudwigVan et le concert avec Damien Saez**

**LudwigVan 22 juin 2023** : Les DP font part des réflexions et avis transmis par les musiciens, allant du "sans avis" au "très négatif" ; sentiment de gêne devant les collègues non-participants, incompréhension de l'objectif recherché, agacement, malaise général entre les salariés, hostilité...

**A. Labat** : « J'ai beaucoup regretté de ne pas avoir pu me libérer plus tôt d'un rdv afin d'être présent en introduction de cet atelier. J'aurais pu présenter le projet à l'ensemble des salariés, expliquer la présence de Géraldine Aliberti (Les Clés de l'Écoute) et comment le projet LudwigVan allait se créer au fur et à mesure, quel était l'implication de Géraldine et quelle pouvait être la vôtre au sein de ce projet. Il s'agissait, au travers de cet atelier, de vous impliquer dans le processus de création, de déterminer ce que vous pouviez ou ne pouviez pas faire et enfin d'envisager et créer le programme en fonction de cela. Le prochain rendez-vous avec Géraldine aura lieu en décembre 2023.»

**F. Durand** : « Le manque d'informations a effectivement cristallisé des positions en réaction à une situation inédite et inconnue.»

**P. Dangleterre** : « Nous avons sollicité en amont l'administration afin d'avoir toutes les informations et réponses aux questions que les musiciens se posaient sur cet atelier. Une réunion d'information claire aurait dû être programmée. Avec le recul, nous pensons que ce genre d'atelier -qui sert à évaluer l'envie du musicien de s'impliquer différemment dans un projet en sortant de son rôle de musicien/interprète- ne peut être qu'optionnel, sur la base du volontariat.»

**F. Béthune** : « L'échange que j'ai eu avec Géraldine Aliberti à la fin de l'atelier ne m'a pas rassuré sur la méthode et surtout l'objectif de créer un "nouvel objet symphonique" pour plaire aux programmeurs des scènes nationales. »

Un débat est engagé entre les représentants du personnel, la Direction et Sophie Platret.

**En conclusion : Cet atelier a été un échec. Les délégués du personnel expriment à la Direction le souhait de ne plus jamais imposer aux salariés ce genre d'expérience éprouvante, inadaptée et clivante.**

**Damien Saez 01 juillet 2023** : Les DP et la Direction reviennent longuement sur les nombreux dysfonctionnements qui se sont accumulés sur cette série.

Demandes des DP :

-Pour toutes les productions "hors normes" et à "haut risque de dysfonctionnements", communiquer en amont auprès des salariés sur les enjeux (artistiques, commerciaux, politiques, stratégiques...).

-Communiquer sur les conditions de travail et en particulier sur les risques (auditifs ou autres) ainsi que les mesures de prévention mises en place.

-S'assurer (contractuellement ?) du respect par l'artiste et son producteur de ce que signifie travailler avec une structure labellisée Orchestre National en Région mais aussi du respect de chaque salarié.

## 11- Communication du sondage sur les chefs invités

**F. Béthune** : «Le tableaux actualisé est présenté à la Direction. Les deux derniers chefs "sondés" sont Julien Leroy et Nicolas Krüger.»

## 12- Bilan des ASC 2023

**G. Kovacs** : «Au premier semestre 2023, 15 salariés ont adhéré au système d'épargne pour les chèques vacances ANCV. Coût pour le CSE : 6018€ soit légèrement moins qu'en 2022. »

Après débat, Le CSE décide que les nouveaux salariés qui n'avaient pas de déclaration de revenu en 2021 sont considérés comme non-imposables et seront inscrits dans la tranche 1. Le CSE a reçu 5 versements mensuels pour son budget global (ASC + fonctionnement). En 2022, la participation du CSE aux tickets restaurant (1,40€ par ticket) a dépassé 7900€ soit 22% du budget ASC (35700€). Le CSE souhaiterait modifier la clé de répartition autour des tickets restaurant afin de récupérer tout ou partie de cette somme et retrouver progressivement l'intégralité de son budget ASC.

## 13- Fête pour les retraités et les titularisés

La date du vendredi 28 juillet 2023 16h30-20h00 est retenue pour organiser la fête de fin de saison. Une fête pour les départs à la retraite sera organisée dans le courant du premier trimestre.

### questions diverses :

**Le nouveau logiciel ORFEO (planification et gestion destiné au spectacle vivant)** sera opérationnel en octobre 2023. coût global qui comprend l'intégration, la formation du personnel et l'abonnement annuel : 40000€ dont 80% sont pris en charge par la Région et le Département.

---

### Questions SSCT :

## 14- Concert Damien Saez au Festival de Nîmes : niveau sonore et troubles auditifs

**Le niveau sonore sur la scène lors de ce concert a été beaucoup trop élevé. Plusieurs musiciens-ennes se sont sentis "en danger".** À ce jour aucun salarié n'a signalé de troubles auditifs, aucun arrêt maladie.

## 15- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées

**A. Labat** : « suite à ma réunion du 25 mai 2023 avec le psychologue du travail, nous allons dès la rentrée travailler sur la mise en place d'un certain nombre de mesures : DUERP actualisé, création des fiches de postes, réunions de groupes, formations en communication non-violente, en management, livret d'accueil des nouveaux salariés... »

**-réflexion sur les effectifs** : Les ouvrages symphoniques et/ou lyriques qui sont programmés avec un effectif de cordes insuffisant génèrent une fatigue physique anormale, des tensions, douleurs, et augmentent le risque d'apparition de troubles musculo-squelettiques. Les musiciens, pour corriger le déséquilibre sonore entre cordes et harmonie/percus, doivent forcer anormalement.

L'argument du manque d'espace dans la fosse de l'Opéra n'est pas recevable car l'Orchestre rentrait dans la fosse dans sa configuration initiale à 63 musiciens (4 contrebasses, 6 violoncelles...)